

Vire Normandie

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024 Publication : 08/03/2024

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 6 mars 2024

portant délégation de fonction et de signature à Madame Nadine LETELLIER en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie en charge des temps périscolaires

La Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Nicole Desmottes en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Nadine LETELLIER en qualité d'adjointe au maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024,

Vu la délibération n°1 du 21 février 2024 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au maire de Vire Normandie,

ARRÊTÉ

Article 1er: DELEGATION EN QUALITE D'ADJOINTE AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Madame Nadine LETELLIER, en sa qualité d'adjointe au maire de Vire Normandie, chargé du temps périscolaire, pour prendre les décisions, signer les actes liés aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation.

- Mettre en place, suivre et évaluer le projet éducatif territorial (PEDT) en lien avec les acteurs du monde éducatif, tout en respectant les objectifs opérationnels fixés et en s'assurant de la cohérence des actions menées sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en concertation avec l'adjointe au maire de Vire Normandie en charge de la jeunesse.
- Suivre la mise en œuvre des rythmes scolaires.
- Piloter la politique de la commune dans le domaine des activités périscolaires.
- Mener des actions de sensibilisation à l'enseignement artistique et culturel dès le plus jeune âge. Mener des actions de sensibilisation et d'éducation à l'image auprès des publics scolaires.
- Assurer le suivi de la politique de restauration scolaire de la collectivité dont les cantines de proximité et l'organisation des navettes.
- Assurer le suivi de la convention pluriannuelle d'objectif et de moyens avec la MJC.

Arrêté municipal du 6 mars 2024





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240306-AM202403064-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024 Publication : 08/03/2024

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 2: ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Madame Nadine LETELLIER ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Madame Nadine LETELLIER n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

Article 3:

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

Fait à Vire Normandie, le 6 mars 2024

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Madame Nadine LETELLIER, adjointe au maire de Vire Normandie

La Maire de Vire Normandie,
Nicole DESMOTTES